

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 4 juillet 2016, à 19 :30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Mario Van Doorn, maire  
Michel Lambert, conseiller  
Sylvain Gagnon, conseiller  
Nathacha Tessier, conseillère  
Roger Fortin, conseiller  
Sylvain Proulx, conseiller

Est absent : Stéphane Gauthier, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Sont également présents : Nathalie Lemoine, directrice générale  
Karl Lasonde, directeur des services techniques

**A- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE**

La séance est ouverte par monsieur le maire Mario Van Doorn à 19:30 heures et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

**B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**197.07.16**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté et l'item Varia demeure ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**C- ADOPTION DES COMPTES :**

**198.07.16**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les comptes présentés en juillet 2016 pour un montant total de 167 958,77 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**D- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 6 ET 27 JUIN 2016**

**199.07.16**

Il est résolu d'adopter les procès-verbaux du 6 et 27 juin 2016 tels que présentés. *Monsieur le conseiller Sylvain Gagnon était absent à la séance du 27 juin 2016.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**SUIVI DU CONSEIL**

Toutes les questions posées par les citoyens présents le 6 juin ont été répondues.

**PÉRIODE DE QUESTIONS      19h34 à 19h38**

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION –  
RÈGLEMENT 544-16 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE  
«PERMODOME» À 19H38**

**TRAVAUX PUBLICS****1. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT #545-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 485-13 SUR LES RACCORDEMENTS AUX SERVICES MUNICIPAUX**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Proulx qu'il sera présenté à une séance ultérieure à ce conseil le règlement #545-16 modifiant le règlement 485-13 sur les raccordements aux services municipaux.

**INCENDIE****2. INTERVENTION DES POMPIERS – FEU NON CONFORME ET SANS PERMIS AU 634, CHEMIN ST-HYACINTHE****200.07.16**

**ATTENDU QUE** les pompiers sont intervenus au 634, Chemin St-Hyacinthe suite à un appel, le 2 avril 2016;

**ATTENDU QUE** le rapport d'intervention indique que le service incendie a procédé à l'extinction complète des débris contenant des pneus, matières plastiques et autres ;

**ATTENDU QUE** la personne présente a été avisée de la non-conformité du feu ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est résolu de facturer l'intervention des pompiers au propriétaire du 634, chemin St-Hyacinthe conformément au règlement en vigueur.

**QUE** le dossier soit transféré à la firme Cain Lamarre si non paiement de facture par le propriétaire dans les délais impartis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**3. INTERVENTION DES POMPIERS – FEU NON CONFORME ET SANS PERMIS AU 354, CHEMIN YAMASKA****201.07.16**

**ATTENDU QUE** les pompiers sont intervenus au 354, Chemin Yamaska suite à un appel, le 24 juin 2016;

**ATTENDU QUE** le rapport d'intervention indique que le service incendie a procédé à l'extinction complète des débris;

**ATTENDU QUE** le propriétaire a été avisé par le directeur du service incendie de la non-conformité du feu ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est résolu de facturer l'intervention des pompiers au propriétaire du 354, chemin Yamaska conformément à l'article 54.3 du règlement en vigueur.

**QUE** le dossier soit transféré à la firme Cain Lamarre si non paiement de facture par le propriétaire dans les délais impartis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**4. FACTURE INCENDIE NON PAYÉE – INTERVENTION DES POMPIERS  
RAPPORT #151116080**

**202.07.16**

Il est résolu d'acheminer le dossier cité en rubrique à notre conseillère juridique de la firme Cain Lamarre afin de prendre des mesures de recouvrement du montant facturé et impayé dans les délais impartis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 21 JUIN 2016**

Le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 21 juin 2016 est déposé.

**6. DEMANDE D'AUTORISATION – SAC DRUMMOND INC.**

**203.07.16**

**CONSIDÉRANT QUE** le Sac Drummond inc. est propriétaire du lot 5 153 647 du cadastre du Québec, circonscription foncières de Drummond d'une superficie totale approximative de 8 298.7 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 5 153 651 d'environ 67.1 m<sup>2</sup> est adjacent au lot visé par la demande, propriété du Marcel Brouillard;

**CONSIDÉRANT QUE** le remembrement ci-dessus sera réalisé afin de permettre la correction pour le réaménagement des quais de déchargement de Sac Drummond inc. à la demande de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham afin de sécuriser la circulation des automobiliste sur cette courbe;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot est une parcelle utilisée pour des fins non agricoles soit un passage;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y aura aucune contrainte ou effets résultant de l'utilisation du terrain par rapport à la Directive sur les odeurs;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas de disponibilité ou de non-disponibilité applicable à cette demande;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur l'immeuble n'aura aucun impact sur l'homogénéité du milieu, puisque le tout est déjà en place depuis longtemps;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a aucun effet sur la préservation, des ressources d'eau et de sol concernant la consommation d'eau par le propriétaire versus la nappe phréatique qui alimente les cultures;

**CONSIDÉRANT QUE** les effets positifs sur le développement économique ne peuvent s'appliquer sur ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** les conditions socio- économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque justifiées par une faible densité d'occupation, ne peuvent s'appliquer sur ce projet que;

**Considérant** que la demande est conforme à la réglementation municipale et régionale;

Il est résolu :

D'appuyer la demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser l'aliénation, afin de permettre l'utilisation à une fin autre que l'agriculture le lot 5 153 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, d'une superficie totale approximative de 67,1 m<sup>2</sup>, telle que localisée sur le plan joint à la demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**7. 198, BOULEVARD INDUSTRIEL – AFFICHAGE BANNIÈRE**

**204.07.16**

**ATTENDU QU'**un avis d'infraction à l'article 7.9 du règlement de zonage 250-04 a été acheminé en date du 27 mai dernier au propriétaire du 198, boul. Industriel ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est résolu ce qui suit :

**QUE** le dossier soit transmis à la firme *Cain Lamarre* afin qu'un constat d'infraction soit émis à LES IMMEUBLES S.G.T. LTEE;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**8. LOT 5 155 145 RANG 10 – DÉBRIS**

Dossier reporté pour demande d'information supplémentaire.

**9. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DES LOISIRS DU 14 JUIN 2016**

Le procès-verbal de la réunion du comité des loisirs en date du 14 juin 2016 est déposé.

**10. CHANGEMENT DE DATES POUR LE TOURNOI DE BASEBALL - «PRÉVENTION SUICIDE»**

L'information est donnée que les dates pour le tournoi de balle au profit de la «prévention du suicide» sont reportées aux 12, 13 et 14 août 2016.

**11. INVITATION À L'INAUGURATION DU PARC BELLEVIGNY – 14 JUILLET 2016**

L'information est donnée que l'inauguration du Parc Bellevigny aura lieu le 14 juillet prochain lors de l'échange entre la Municipalité de Saint-Germain et Bellevigny (annexion des municipalités de Belleville-sur-Vie et Saligny). Le parc Bellevigny est situé au parc Yvon-Lambert.

**12. REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 396-10/406-10/421-11/423-11**

**205.07.16**

Il est résolu de refinancer les règlements d'emprunts 396-10, 406-10, 421-11 et 423-11. Les frais de financement représentant environ 2% sont payés par le fonds général.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**13. OFFRE DE SERVICE DE COGESAF – PDE DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE SAINT-GERMAIN**

206.07.16

**ATTENDU QUE** l'organisme COGESAF a fait parvenir une offre de service «*Consultation des municipalités PDE du bassin versant de la Rivière Saint-Germain*» à la MRC de Drummond ;

**ATTENDU QUE** l'offre de service s'adresse aux municipalités de Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Saint-Germain-de-Grantham et Wickham pour un montant total de 2 998,90 \$ ;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet sera réparti entre les municipalités ;

**PAR CES MOTIFS**, il est résolu d'accepter l'offre de service présentée par l'organisme COGESAF aux conditions stipulées en préambule.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**14. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ À L'ENVIRONNEMENT DU 15 JUIN 2016**

Le procès-verbal de la réunion du comité à l'environnement en date du 15 juin 2016 est déposé.

**15. FORMATION ÉTIQUE ET DÉONTOLOGIE**

207.07.16

Il est résolu d'inscrire le directeur des services techniques, monsieur Karl Lassonde, à la formation offerte par la COMAQ «*Étique et déontologie : outils de développement professionnel pour les gestionnaires municipaux*» le 6 octobre 2016 à Drummondville au coût de 535 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**16. APPEL D'OFFRES PAR INVITATION – TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

208.07.16

Il est résolu de procéder à un appel d'offres par invitation pour compléter les travaux de la toiture de la bibliothèque.

**QUE** des vérifications soient faites afin de s'assurer de la disponibilité des matériaux pour différents fournisseurs.

**QUE** la dernière partie des travaux de réfection soient effectués en totalité en 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**17. DEMANDE D'AMENDEMENT À LA SERVITUDE LOT 5 153 577 – ABATTOIR ST-GERMAIN**

Dossier reporté pour demande d'information supplémentaire.

**18. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #544-16 AVEC MODIFICATIONS**

Les membres du conseil discutent du projet de règlement. Ils se questionnent plus particulièrement sur la portée de certains points de l'article 9.31.4 :

- La façade du bâtiment accessoire doit avoir le même traitement architectural que le bâtiment principal au niveau des matériaux, forme et couleurs ;

- Nonobstant les matériaux utilisés sur le bâtiment principal, il est aussi permis la structure en forme de dôme de toile pour les parties non visibles de l'autoroute, le matériel utilisé doit être de couleur unie ;
- La superficie du bâtiment accessoire ne peut dépasser 4% de la superficie totale du terrain et ne doit pas excéder 35% de la superficie au sol du bâtiment principal.

Des vérifications seront faites sur ces points avant d'adopter le second projet de règlement #544-16. Dossier reporté.

Aucune question n'a été posée relativement à ce projet de règlement.

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION –  
RÈGLEMENT 544-16 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE  
«PERMODOME» À 20H21.  
CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

---

Nathalie Lemoine

Monsieur le maire, Mario Van Doorn, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renonce à son droit de veto.

---

Mario Van Doorn, maire

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**  
L'assemblée est levée à 20:21 heures.

---

Mario Van Doorn  
Maire

---

Nathalie Lemoine  
Directrice générale

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM**

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi le 11 juillet 2016, à 18:00 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Mario Van Doorn, maire  
Michel Lambert, conseiller  
Sylvain Gagnon, conseiller  
Nathacha Tessier, conseillère  
Roger Fortin, conseiller  
Stéphane Gauthier, conseiller  
Sylvain Proulx, conseiller.

Les membres du conseil forment le quorum et renonce à l'avis de convocation réglementaire pour ajouter un point.

Est également présente : Nathalie Lemoine, directrice générale

Karl Lassonde, directeur des services techniques

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1- Demande d'arbitrage – Entente eau potable
- 2- Demande d'amendement à la servitude lot 5 153 577 – Abattoir St-Germain

**1. DEMANDE D'ARBITRAGE – ENTENTE EAU POTABLE**

Après discussion, le dossier est reporté.

*\*Monsieur le conseiller Sylvain Gagnon quitte l'assemblée à 19:22.*

**2. DEMANDE D'AMENDEMENT À LA SERVITUDE LOT 5 153 577 – ABATTOIR ST-GERMAIN**

**209.07.16**

**ATTENDU QUE** l'abattoir St-Germain veut agrandir pour accueillir les frigidaires ;

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation démontre l'emplacement de l'agrandissement du côté Nord-Est, vers la servitude ;

**ATTENDU** la présence de tuyaux pour les services municipaux ;

**ATTENDU** l'importance du développement commercial futur de Saint-Germain-de-Grantham ;

**ATTENDU QUE** l'abattoir St-Germain a accès à un espace de terrain à l'arrière pour mener à terme son projet d'agrandissement ;

**PAR CES MOTIFS**, il est résolu de refuser la demande d'amendement à la servitude du lot 5 153 577.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Monsieur le maire, Mario Van Doorn, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renonce à son droit de veto.

---

Mario Van Doorn, maire

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

L'assemblée est levée à 19:43 heures.

---

Mario Van Doorn  
Maire

---

Nathalie Lemoine  
Directrice générale

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM**

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi le 18 juillet 2016, à 19:00 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Sylvain Proulx, maire-suppléant  
Michel Lambert, conseiller

Sylvain Gagnon, conseiller  
Nathacha Tessier, conseillère  
Stéphane Gauthier, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, directrice générale  
Karl Lasonde, directeur des services techniques

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1- Avis de motion – Règlement d'emprunt pavage et bordures de la partie de l'anse de la rue des Becs-Croisés
- 2- Appel d'offres pour les travaux de pavage et bordures de la partie de l'anse de la rue des Becs-Croisés.

**1. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT PAVAGE ET BORDURES DE LA PARTIE DE L'ANSE DE LA RUE DES BECS-CROISÉS**

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Gagnon qu'il sera présenté, à une séance ultérieure à ce conseil, le règlement #546-16 pour l'installation des bordures de béton et des travaux de pavage sur une partie de l'anse de la rue des Becs-Croisés ainsi qu'un emprunt à long terme n'excédant pas 103 900\$, remboursable sur une période de 10 ans.

**2. APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE ET BORDURES DE LA PARTIE DE L'ANSE DE LA RUE DES BECS-CROISÉS**

**210.07.16**

**ATTENDU QUE** les résidents du secteur de la partie de l'anse de la rue des Becs-Croisés ont été rencontrés au cours du mois de juillet concernant l'installation des bordures de béton et des travaux de pavage ;

**ATTENDU QUE** les travaux sont évalués à plus de 100 000 \$, la municipalité doit procéder par appel d'offres publics en vertu de l'article 935 du Code municipal du Québec;

**PAR CES MOTIFS**, il est résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'appel d'offres dans le cadre des travaux de pavage et bordures de la partie de l'anse de la rue des Becs-Croisés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Monsieur le maire suppléant, Sylvain Proulx, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de véto.

---

Sylvain Proulx, maire suppléant

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

L'assemblée est levée à 19:10 heures.

---

Sylvain Proulx  
Maire suppléant

---

Nathalie Lemoine  
Directrice générale